



# Décentralisation

**La France doit oser un nouvel élan de décentralisation en recentrant l'Etat autour de ses compétences régaliennes – l'éducation, la sécurité, la défense, les finances et la diplomatie – en laissant le soin à l'échelon local de gérer le quotidien des Français.**

Cela passe par la mise en œuvre d'un vrai choc de confiance envers les territoires à travers l'affirmation d'un modèle d'autonomie des collectivités locales basé sur un réel principe de subsidiarité, qui est la source de la réussite de l'action publique chez nos voisins européens. Dans ce contexte, alors que le mandat d'Emmanuel Macron s'est caractérisé par un Jacobinisme destructeur voué à faire dépendre les collectivités territoriales de dotations de l'Etat pour mieux encadrer leurs dépenses, **il convient d'opposer une logique démocratique de rétablissement de l'autonomie fiscale des trois catégories de collectivités territoriales afin de conforter les libertés locales tout en renforçant la responsabilité des élus locaux devant leurs électeurs.**

## Emmanuel Macron et les collectivités territoriales : une confiance rompue

Un mandat marqué par un jacobinisme aveugle et une absence totale de dialogue avec les collectivités.

Une volonté recentralisatrice illustrée par la suppression de la taxe d'habitation et le retour de la gestion de la compétence apprentissage au niveau national.

Une gestion du début de la crise sanitaire calamiteuse doublée d'entraves aux initiatives des collectivités territoriales qui ont pourtant été les premières à agir pour pallier les manquements de l'Etat.

Une infantilisation humiliante à travers l'imposition du Pacte de Cahors, obligeant les collectivités à limiter drastiquement leurs dépenses sans que l'Etat ne s'astreigne lui-même à suivre les mêmes règles.

## Les propositions des Centristes pour renouer la confiance avec les territoires

**Engager une nouvelle étape de la décentralisation sur la base d'une subsidiarité réelle en transférant de nouvelles compétences aux collectivités :**

### Transférer aux Régions :

- **La totalité du bloc emploi-formation** à travers notamment une réforme en profondeur de Pôle Emploi qui sera désormais piloté par chaque Région afin d'agir en adéquation avec les politiques de formation et de développement économiques déjà menées au niveau régional.
- **La gestion des politiques de santé**, la Région aurait la charge de l'investissement et du développement en matière de santé et du pilotage des ARS qui seront décentralisées et présidées par les présidents de Régions. Elle sera également compétente en matière de démographie médicale : aménagement sanitaire du territoire, régulation de l'offre, formation et installation des personnels, lien avec la recherche et les universités, articulation entre la médecine de ville, les hôpitaux de proximité et les CHU, de prévention et de santé au travail. Ce transfert sera accompagné d'une déclinaison de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie) en ORDAM (Objectifs Régionaux de Dépenses de l'Assurance Maladie) à travers une mise à disposition des fonds qui y sont rattachés aux Régions.

### Transférer aux Départements :

- **Le volet sanitaire et la gestion du secteur médico-social** en lien avec leur compétence sociale en leur transférant les moyens actuellement mobilisés par l'Etat sur ces sujets. Ce transfert doit s'accompagner d'une réaffirmation de la compétence des Départements en matière d'aide sociale à l'enfance, que l'Etat souhaite recentraliser.
- **La gestion des routes nationales**, qui sera répartie entre les Départements et les Régions avec la possibilité de créer une taxe sur les poids lourds.
- **La médecine scolaire.**

**Libéraliser le partage des compétences entre communes et intercommunalités et inscrire dans la Constitution la clause de compétence générale des communes.**

**Ces transferts de compétences s'accompagneront d'un arrêt des doublons entre l'action de l'Etat et celle des collectivités territoriales** à travers la suppression des administrations déconcentrées de l'Etat qui agissent dans le champ de compétences décentralisées et d'un transfert de leurs effectifs et de leurs moyens aux collectivités afin que celles-ci puissent pleinement jouer leurs rôles de chefs de file dans le cadre des compétences qui leurs sont dévolues.

**Rétablir les liens entre les citoyens et les collectivités en rétablissant leur autonomie fiscale :**

- **Organiser, dès le début du quinquennat, une conférence des collectivités territoriales sur le rétablissement de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales.**
- **Redonner une liberté de taux sur certains impôts locaux existants**, dont la base est territorialisée mais dont les taux votés atteignent les plafonds législatifs en relevant ces taux plafonds ou, et, donner une liberté de taux sur des impôts existants, dont le taux est fixé par le Parlement. Cette mesure concernera en particulier les DMTO, le versement mobilité, et la TCFE.
- **Créer la possibilité pour le bloc communal de répercuter les hausses du taux du foncier bâti sur les locataires de logements**, en ouvrant la possibilité pour les bailleurs de logements de répercuter tout ou partie de la hausse du foncier bâti liée à la hausse des taux de cet impôt permettrait de recréer un lien très distendu entre les citoyens locataires et leurs élus du bloc communal.
- **Doter les Départements et les Régions d'une CSG faiblement modulable en substitution des dotations de l'Etat et des parts d'impôts nationaux reversés à ces derniers et avec la création d'un fonds de péréquation simple et lisible.** L'Etat compensera la perte de recettes induite pour la sécurité sociale par cette transformation d'une part de la CSG en impôt local.